

Vu les articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations n° 2019-19, 2019-20, 2019-21, et 2019-22 relatives à la création de quatre autorisations de programme,

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation de programme n°2019-02 relative à la requalification de l'espace Marcel Lods alors que l'évaluation de l'ensemble des chantiers s'affine, à commencer par celui des écoles Franklin et Raspail;

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation de programme relative aux travaux de réhabilitation du gymnase Aimée Lallement afin d'intégrer les surcoûts générés par les différents aléas en 2023 ;

Considérant qu'il convient de réviser le montant global de l'autorisation n° 2019-01 de programme relative à la sécurité incendie de l'hôtel de Ville afin d'y intégrer les travaux complémentaires ainsi que les effets des révisions de prix.

Considérant qu'il convient de réviser le montant de l'autorisation de programme n° 2019-03 au regard du résultat de la consultation relative à la construction d'un abri pour la pétanque.

Considérant qu'à l'issue de l'exercice 2023, il convient de mettre à jour l'échéancier des paiements et des crédits à ouvrir pour 2024;

Considérant le tableau figurant en annexe qui récapitule les modifications apportées aux autorisations de programme ;

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser les révisions des autorisations de programme figurant dans le tableau joint en annexe de la présente délibération.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n °2024-36 est adoptée.**

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,



Luce PAME



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 14 MARS 2024

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers

en exercice : 35

Nombre de votants: 35

Nombre de présents : 31

Convocations : 8 MARS 2024

Étaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoint, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Pierre JOSELIER, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Étaient absents excusés :

- Mme Mathilde LESAGE

- Mme Niswat ABDOURAZAKOU

- Mme Lisa MADELEINE

- Mme Sylvie FAURE

Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY

Pouvoir à Mme Adeline POLLET

Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU

Pouvoir à M. Stéphane DELAHAYE

--ooOoo--

Monsieur Mohammed DERGHAM remplit les fonctions de Secrétaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20240314-2024-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/03/2024

Publication : 26/03/2024